



Pas de conquête sociale sans liberté syndicale

Partout en France, des mobilisations fortes ont été engagées pour soutenir les « 16 d'Air France » et les libertés syndicales.

Aujourd'hui, les « 16 » devaient comparaître devant le Tribunal de Bobigny. Le procès a été reporté aux 27 et 28 septembre ; une décision de nature à permettre un traitement sérieux du dossier. Ce qui leur est reproché n'est ni plus ni moins que la défense de l'emploi et de l'activité d'Air France.

Celles et ceux qui se battent pour le progrès social, pour défendre leur emploi, sont souvent poursuivis alors que ceux qui provoquent ces colères ne le sont que très rarement.

La criminalisation de l'activité syndicale et de la répression anti syndicale est intolérable et inacceptable. Nous ne sommes pas dupes :

elle a d'abord pour objectif d'empêcher toute organisation et expression des salariés, toute expression et action syndicale.

Dans cette période de mobilisation intense contre la loi Travail, des milliers de militants dans tout le pays, dont 4000 à Bobigny, se sont mobilisés pour montrer leur solidarité et leur soutien aux camarades poursuivis, et exiger :

- La relaxe de nos camarades ;
- L'arrêt de toutes les poursuites judiciaires en cours ;
- Une loi d'amnistie ;
- De nouveaux droits pour les libertés syndicales.

Les libertés syndicales ont été obtenues par la lutte, nous nous battons pour les faire respecter.

communiqué

Confédération Générale du Travail

263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tel : 01 55 82 80 00

Montreuil, 27 mai 2016 - Ne pas jeter sur la voie publique - www.cgt.fr